

BULLETIN MUNICIPAL



BREHAND



DECEMBRE 2011

Site : www.brehand.com

E-Mail : mairie.brehand@wanadoo.fr

Mairie 15 rue du Stade 22510 BREHAND / **Tel** : 02.96.42.78.16 / **Fax** : 02.96.42.62.85

(Edité le 30/11/2011)

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Le vendredi 6 janvier 2012

A 19 heures, salle des Rosiers et des Camélias

Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à la traditionnelle cérémonie d'échanges de vœux pour la nouvelle année 2012 qui s'ouvre à nous.

Cette rencontre se poursuivra par le traditionnel verre de l'amitié.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite à tous un Joyeux Noël, empreint de douceur, de bonheur et d'émerveillement pour petits et grands.

Le Maire
Michel HERVE

BON ANNIVERSAIRE LUCIEN

Monsieur Lucien HAMELIN, doyen des hommes de la commune a fêté son cent unième anniversaire le 29 novembre dernier. Il vit avec son fils Henri au village de « la Noë ». Entouré de l'affection des siens, de l'amitié de ses voisins, il jouit d'une bonne santé, suit avec assiduité les actualités tout en ayant un œil très attentif aux activités sportives.

En lui rendant visite, accompagné de ses Adjoints, Monsieur le Maire lui a dit : « Nous sommes très heureux de venir vous fêter votre anniversaire. Tous nos compliments Lucien pour votre bel âge, pour votre vaillant cheminement à travers les décennies. Vous êtes notre mémoire active. Nous vous formulons des vœux de bonne santé, de futurs anniversaires, de couler des jours paisibles auprès des vôtres et en particulier de votre fils Henri ».

Ce dernier a été destinataire d'un fervent message de félicitations en reconnaissance de sa manière d'accompagner dans la durée ses parents dans le vieillissement.

VIE MUNICIPALE ET ADMINISTRATIVE

ETAT CIVIL

Naissance à Saint-Brieuc :

Louna PERROT, 10, rue de Madéhen, le 13 novembre

PERMIS DE CONSTRUIRE & DEMOLIR

Demandés :

- Le 24 octobre : Mairie de BREHAND
15 rue du Stade
*Démolition ancien bâtiment au 17, rue du général Boishardy
(accordé le 25 novembre)*
- Le 3 novembre : Mme Maria GLATRE
7 rue du général Boishardy
Changement d'une porte d'entrée
- Le 23 novembre : M. GESRET & Melle BOSCHER
19 venelles des Printereaux LAMBALLE
Construction d'une maison d'habitation quartier des Genêts
- Le 21 novembre : Mme Micheline GOURAUD
14 rue de Madéhen
Changement porte d'entrée

CONSEIL MUNICIPAL - 7 NOVEMBRE 2011

1 – LAMBALLE COMMUNAUTE : SOUS-COMMISSIONS TIC/TOURISME

Lamballe Communauté propose de scinder la commission TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et Tourisme en deux. Le Conseil désigne comme délégués :

- commission TIC : Janine BAILLON
- commission tourisme : Yves RUFFET, Anne RAULT, Gilles TURBIN

2 – AMENAGEMENT ET EXTENSION ECOLE PUBLIQUE

Le montant total des travaux qui a été attribué aux entreprises est d'un montant de 135 552.27€. Les travaux ont commencé depuis le lundi 21 novembre.

3 – LOGEMENTS SOCIAUX RUE SAINT-YVES

Deux logements de type 3 plain pied seront construits rue Saint-Yves (sur la gauche en venant de la Poste) pour accueillir des personnes âgées.

4 – COLLEGE DE MONCONTOUR

Le Conseil accepte la dissolution du syndicat du Collège qui sera transférée à la Communauté de Communes du Pays de Moncontour. Les biens à transmettre sont le gymnase, la voirie attenante (parking), les pistes d'athlétisme et de bicross.

5 – TRAVAUX DE REFECTION EGLISE

Le Conseil décide de refaire la toiture et le plancher de la sacristie, le plancher du chœur de l'église et les peintures de l'édifice. Pour financer partiellement ces travaux, une aide va être sollicitée auprès de l'Association LEADER ainsi que l'aide parlementaire.

CONSEIL MUNICIPAL - 24 NOVEMBRE 2011

1 – CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Lamballe Communauté a institué la CIID le 2 novembre dernier. Elle se substitue aux commissions communales pour les locaux professionnels. Elle sera composée de 10 membres titulaires dont un domicilié hors communauté et de 10 suppléants dont un extérieur à la communauté. Chaque commune membre est invitée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Pour Bréhand, le conseil propose Michel HERVE comme titulaire et Gilles TURBIN comme suppléant.

2 – TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est instituée de plein droit. Le Conseil Municipal décide d'en fixer le taux à 1% et d'en exonérer les locaux réalisés par les organismes HLM à usage d'habitation et d'hébergement qui bénéficient d'un prêt aidé de l'Etat ; les habitations principales financées par un prêt à taux zéro renforcé dans la limite de 50% de la surface excédant les 100 premiers m² ; les locaux à usage industriel, artisanal et leurs annexes ; les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² ; les monuments historiques inscrits ou classés.

3 – LOTISSEMENT DES GENETS : BOITES AUX LETTRES

Dans un souci d'uniformité, le Conseil décide d'acquérir les boîtes aux lettres qui seront à encastrier dans les murets en pierre édifiés par la Commune.

4 – AMENAGEMENT DU BOURG

Le Conseil décide d'établir un projet global à réaliser en plusieurs tranches. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) va être sollicitée pour l'élaboration d'un cahier des charges en vue de retenir un maître d'œuvre.

5 – DEMANDE D'UN EMPLACEMENT TAXI

M. Sébastien FAVREL de HENON sollicite un emplacement sur la commune. La Préfecture des Côtes d'Armor émettra un avis.

6 – ARCHIVES COMMUNALES

Le Conseil décide de confier le classement des archives au Centre de Gestion des Côtes d'Armor moyennant un coût de 9.360 € TTC.

Prochaine réunion de Conseil : mardi 10 janvier 2012 – 20h



DEMATÉRIALISATION DU CONTRÔLE DE LEGALITE

Le conseil communautaire a approuvé l'avenant à la convention entre Lamballe Communauté et la Préfecture permettant de dématérialiser en plus des délibérations, les arrêtés et les décisions.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le conseil communautaire a décidé de créer une commission intercommunale des impôts directs à compter du 1^{er} avril 2012.

VENTE PATRIMOINE

Le conseil communautaire a approuvé la cession au Cabinet Champas du mobilier situé au 50 rue d'Armor au prix de 4 730.18 €.

TARIF DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR L'ANNEE 2012

Le Conseil Communautaire a fixé le tarif horaire pour le personnel mis à disposition d'une collectivité ou d'un établissement public à 33,50 € HT.

VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI PROGISTIC

Le conseil communautaire a cédé une parcelle (délaisé de terrains) d'environ 5 800 m² située sur la Zone d'Activités de Lanjouan, à la SCI Progistic, au prix de 46 400 euros HT.

VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI LANJOUAN ROSE

Le conseil communautaire a cédé une parcelle d'environ 5 046 m² située sur la Zone d'Activités de Lanjouan, à la SCI Lanjouan Rose, au prix de 23 864 euros HT.

VENTE DU BÂTIMENT SITUÉ 1 IMPASSE DES GASTADOURS A LAMBALLE

Le conseil communautaire a cédé le bâtiment situé sur la parcelle de 1521 m², situé au 1 impasse de Gastadours, sur le Parc de la Ville Es Lan, à Lamballe, au prix de 140 000 euros HT.

VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIÉTÉ MÉTOGAL

Le conseil communautaire a cédé une parcelle d'environ 4 000 m² située sur le Parc d'Activités de la Tourelle, à Lamballe, à la SCI Camaclose, au prix de 80 000 euros HT.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 NOVEMBRE 2011

SUBVENTION A L'AGEFOS PME

Le conseil communautaire a décidé du versement d'une subvention de fonctionnement de 2 500 euros pour 2011 et 10 000 euros en 2012 et 2013, pour une opération de GPEC Territoriale, mise en place par l'AGEFOS PME Bretagne, sur le territoire de Lamballe Communauté.

MARCHÉ TRAVAUX DE DELESTAGE DES EAUX USEES DE LANDEHEN VERS LAMBALLE MAROUÉ

Le conseil communautaire a approuvé l'avenant suite à un branchement supplémentaire concernant le marché de travaux relatif au délestage des eaux usées de Landéhen vers le lagunage de Maroué.

PROCEDURES DE DECLARATIONS D'UTILITE PUBLIQUE ET D'AUTORISATION.

Le conseil communautaire a relancé les opérations de déclaration d'utilité publique et d'autorisation pour les périmètres de protection de la prise d'eau de St Trimoël, les travaux de dérivation des eaux du Gouëssant, le prélèvement d'eau pour la nouvelle usine.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES ESPACES JEU

Le conseil communautaire a approuvé le nouveau règlement des espaces jeu.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE SUR LE VOLET ENFANCE

Le conseil communautaire a donné un avis favorable à l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013.

RECUPERATION DES TEXTILES USAGES

Le conseil communautaire a passé une convention avec l'éco-organisme Eco TLC pour encadrer la récupération des textiles usagés.

ROND-POINT DE BEAUSOLEIL

Le conseil communautaire a approuvé le versement de l'indemnité d'éviction de 440.64 € au locataire fermier suite à l'acquisition de l'emprise pour la réalisation du rond point de Beausoleil.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le conseil communautaire a demandé conformément à l'avis de toutes les

associations d'élus et de salariés de la Fonction Publique Territoriale, que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire a adopté le nouveau tableau des effectifs.

FORMATION EN EDUCATION ALTERNEE

Le conseil communautaire a autorisé le principe du recours au contrat de droit privé

dans le cadre de la formation en éducation alternée.

ROND-POINT DE BEAUSOLEIL

Le conseil communautaire a approuvé le versement de l'indemnité d'éviction de 440.64 € au locataire fermier suite à l'acquisition de l'emprise pour la réalisation du rond point de Beausoleil.

TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES DECHETS MENAGERS POUR L'ANNE 2012

Le conseil communautaire a voté les tarifs suivants :

Nombre de personnes au foyer	1 (2500 bacs)	2 (3700 bacs)	3 (1500 bacs)	4 (1700 bacs)	5 et plus (750 bacs)	
Volume du bac familial (en litres)	120 L	140 L	180 L	240 L	340 L	Colonnes enterrées
Tarif 2012 maximum pour la collecte correspondant à une levée de bacs tous les 15 jours (26 levées) ou 56 accès à une colonne enterrée et 6 visites en déchèteries ou 1200 kg de déchets déposés en déchèteries (en € TTC) TVA 5.5%	117,91	137,54	176,83	188,62	200,37	137,54
Tarif 2012 minimum correspondant à 12 levées ou 28 accès à une colonne et 6 visites en déchèteries ou 1200 kg de déchets déposés en déchèteries (en € TTC) TVA 5,5%	96,40	112,44	144,56	154,20	163,80	112,44

Les tarifs minimaux à destinations des professionnels et des collectivités suivants :

Volume du bac (en litres)	120 L	140 L	180 L	240 L	340 L	750 L	Colonnes enterrées
Tarif 2012 minimum correspondant à 12 levées ou 28 accès à une colonne et 6 visites en déchèteries ou 1200 kg de déchets déposés en déchèteries (en € TTC) TVA 5,5%	115,64	134,92	173,48	231,28	300,36	481,84	134,92

1° Partie Fixe : Tarifs des ménages :

Taille du bac (en litres)	120 L	140 L	180 L	240 L	340 L	Colonnes enterrées
Tarif fixe par taille de bac (en € HT)	91,34	106,57	137,01	146,15	155,28	106,57
Tarif fixe par taille de bac (en € TTC) TVA 5,5%	96,40	112,44	144,56	154,20	163,80	112,44

2° Partie Fixe : Tarifs des artisans/commerçants, professionnels et collectivités :

Taille du bac (en litres)	120 L	140 L	180 L	240 L	340 L	750 L	Colonnes enterrées
Tarif fixe par taille de bac (en € HT)	109,61	127,88	164,42	219,22	284,68	456,71	127,88
Tarif fixe par taille de bac (en € TTC) TVA 5,5%	115,64	134,92	173,48	231,28	300,36	481,84	134,92

3° Partie Variable : tarifs des levées supplémentaires pour les ménages

Taille du bac (en litres)	120 L	140 L	180 L	240 L	340 L	Colonnes enterrées
Tarif fixe par taille de bac (en € HT)	1,46	1,70	2,18	2,33	2,48	0,85
Tarif fixe par taille de bac (en € TTC) TAV 5,5%	1,54	1,79	2,30	2,46	2,61	0,90

4° Partie variable : tarifs des levées supplémentaires pour les artisans/commerçants, professionnels et collectivités :

Taille du bac (en litres)	120 L	140 L	180 L	240 L	340 L	750 L	Colonnes enterrées
Tarif fixe par taille de bac (en € HT)	1,75	2,04	2,62	3,50	4,54	7,28	1,02
Tarif fixe par taille de bac (en € TTC) TVA 5,5%	1,84	2,15	2,77	3,69	4,79	7,68	1,08

5° Partie variable : tarifs d'accès en déchèteries hors forfait :

Visite supplémentaire sur les déchetteries de Planguenoual, de Bréhand et de Lamballe pour les véhicules dont la hauteur est inférieure à 2,10 m*	5 € HT/visite
	5,27 € TTC/visite TVA à 5,5%
Visite supplémentaire sur les déchetteries de Planguenoual, de Bréhand et de Lamballe pour les véhicules dont la hauteur est supérieure à 2,10 m	35 € HT/tonne de déchets déposés
	36,92 € TTC/tonne de déchets déposés TVA à 5,5%

*Les dépôts de déchets verts et de gravats sur les plateformes de stockage de déchets de Lanjouan à Lamballe pour un usager utilisant un véhicule dont la hauteur est inférieure à 2.10 m ne sont pas comptabilisés.

TARIF BADGE D'ACCES

Le conseil communautaire a fixé à 5 € HT le tarif lié à la perte ou non remise après un déménagement d'un badge d'accès à une colonne enterrée, d'une carte d'accès aux déchèteries ou d'une clef permettant l'accès à un bac verrouillé.

CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS ULTIMES III – TARIFICATION 2012

Le conseil communautaire a fixé le tarif des déblais de terrassement et de démolition à 3.60 € HT la tonne, applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

TARIFS DES PRESTATIONS REALISEES EN REGIE PAR LE SERVICE DECHETS MENAGERS POUR L'ANNÉE 2012

Le conseil communautaire a validé les tarifs suivant :

Remplacement de matériel :

Type de bac	PU bac en € H.T. (arrondis)*	PU couvercle € H.T. (arrondis)*
140 L	21,10	3,90
180 L	24,90	5,60
240 L	27,90	6,00
340 L	42,90	9,80
750 L	99,00	19,90

Location de matériel :

Type de matériel	Tarifs 2012*
Benne à ordures ménagères	47 € H.T/heure
Conteneur 240 L	3,50 € H.T/levée
Conteneur 340 L	4,54 € H.T/levée
Conteneur 750 L	7,28 € H.T/levée



Déchets ménagers

Colonne verre

La colonne de récupération du verre alimentaire localisée sur le parking du Quai des rêves à Lamballe a été déplacée pour des raisons de sécurité sur le parking localisé après la Gare scolaire, rue des Olympiades.

Sacs Jaunes

Pour faciliter le travail des agents qui collectent les déchets recyclables sur le territoire communautaire, merci de ne pas présenter à la collecte, des sacs jaunes trop lourds (exemple des sacs ne contenant que des papiers type revues, annuaires, ...). Préférez multiplier le nombre de sacs jaunes que de présenter des sacs trop remplis.

Vous n'êtes pas limité dans la consommation de sacs jaunes qui sont disponibles dans chaque mairie ou bâtiments communautaires.

Accès aux déchèteries

- Carte d'accès

Depuis le 1^{er} novembre 2011, le contrôle d'accès dans les déchèteries de Planguenoual, de Bréhand et de Lanjouan est effectif.

Pensez, lors de vos déplacements en déchèterie, à vous munir de votre carte d'accès. Si vous ne l'avez pas reçue, vous pouvez en avoir une en vous présentant avec un justificatif de domicile au service Gestion des abonnés des déchets ménagers localisé à l'Espace Lamballe Communauté, 41 rue Saint-Martin à Lamballe.

Attention : à partir du 1^{er} janvier 2012, cette carte sera obligatoire pour accéder aux déchèteries communautaires.

Informations pratiques :

Accueil et gestion des abonnés – Déchets ménagers

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

Fermeture les samedis, dimanches et jours fériés.

Programme d'intérêt général d'aide à l'habitat

Lamballe Communauté a mis en place un programme d'aide à l'habitat (PIG) qui permet à sa population, des aides exceptionnelles pour les travaux de rénovation de son habitat principal. Ce programme d'aide se terminera à la fin de l'année 2011, 58 000 € ont été budgétisés par la communauté de communes ainsi :

- si vous êtes propriétaire du logement que vous occupez et que vous envisagez des travaux d'économies d'énergies (isolation, chauffage, menuiseries...) ou d'adaptation (salle de bain adaptée, rampe d'accès...)
- si vous êtes propriétaire d'un logement locatif et que vous envisagez la pratique d'un loyer maîtrisé.

Le Pact Habitat et Développement 22 sera présent le mardi 20 décembre de 9h à 10h30 à l'adresse suivante : 10 rue des Augustins à Lamballe.

Contact : 51 rue de Gouëdic, BP 430 22004 Saint-Brieuc Cedex 1. Tél : 02.96.62.22.00

www.pacthd22.org

Permanence de la Caisse d'Allocations Familiales

La Caf reçoit désormais ses permanences au site du haras, 41 rue Saint-Martin à Lamballe. Elle est ouverte le mercredi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Une assistante sociale accueille le public sur rendez-vous, en appelant au 02.96.77.23.40.

COMMUNIQUE DE PRESSE :

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LE DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

En raison du déficit pluviométrique, le Préfet des Côtes-d'Armor appelle l'ensemble des usagers (particuliers, collectivités, artisans, industriels, agriculteurs) à veiller à une utilisation économe de l'eau potable et à lutter contre le gaspillage.

Les mesures à adopter sont simples : s'assurer de la fermeture effective notamment des robinets, éviter ou limiter au strict nécessaire les arrosages, limiter les lavages notamment des véhicules ou des bateaux, privilégier lorsque l'on en dispose l'utilisation des ressources en eaux privées pour des usages ne nécessitant pas une eau potable.

Dans l'immédiat, il n'est pas jugé utile de prendre des mesures réglementaires de restriction d'utilisation de l'eau potable dans la mesure où, grâce à l'existence de 3 barrages départementaux et de l'interconnexion des réseaux, les volumes actuellement mobilisables permettent de faire face aux besoins pour une durée d'environ deux mois.

Cependant l'évolution de la situation nécessite de faire preuve d'une grande vigilance de la part de tous les usagers. Elle fait l'objet d'un suivi renforcé de la part des services de l'Etat, du Conseil Général et du syndicat départemental d'alimentation en eau potable. Des mesures de restriction pourraient être décidées si cette situation exceptionnelle se prolongeait.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA T.A. (TAXE D'AMENAGEMENT), UNE NOUVEAUTE, CE QU'IL FAUT SAVOIR

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010, la taxe d'aménagement a été instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Nous sommes pleinement concernés. La collectivité avait le devoir de prendre une décision et si volonté, de délibérer avant le 30 novembre 2011.

A compter du 1er mars 2012, la taxe d'aménagement se substitue à la :

T.L.E. (Taxe Locale d'Équipement) au profit de la commune, non appliquée à Bréhand.

T.D.E.N.S. (Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles), taux de 1% au profit du Conseil Général.

T.D.C.A.U.E. (Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), taux de 0,30 % au profit du CAUE;

Son champ d'application vise à taxer la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

L'assiette de la taxe a deux composantes : la valeur de la surface de la construction et la valeur des aménagements et installations :

La valeur par mètre carré de la surface de construction est fixée, au 1er janvier 2011, par l'article L331-11, à 660 € pour l'ensemble du territoire. Ces montants seront ensuite

révisés au 1er janvier de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction. La surface de la construction s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies.

La valeur des aménagements et installations est déterminée forfaitairement dans les conditions suivantes :

- emplacements de tentes, caravanes et résidences mobiles de loisirs : 3 000 € par place ;
- emplacements des habitations légères de loisirs : 10 000 € par emplacement ;
- piscines : 200 € par mètre carré ;
- éoliennes d'une hauteur supérieure à 12 mètres : 3 000 € par unité ;
- panneaux photovoltaïques au sol : 10 € par mètre carré ;
- aire de stationnement non comprise dans la surface visée à l'article L331-10 : 2 000 € par emplacement, cette valeur pouvant être augmentée jusqu'à 5 000 € par délibération.

Un abattement de 50 % est appliqué sur ces valeurs pour :

- certains logements sociaux ;
- les 100 premiers mètres carrés des locaux d'habitation et leurs annexes à usage d'habitation principale, cet abattement ne pouvant être cumulé avec l'abattement précédent ;
- les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes, les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Le Taux :

Entre 1 à 5 %, il est librement fixé par délibération de la collectivité. En l'absence de première délibération de la collectivité, le taux est fixé à 1%.

Les délibérations instituant ou supprimant la taxe d'aménagement ont une durée de validité de trois ans. Celles instituant le taux de la taxe d'aménagement ont une durée de 1 an.

Dans tous les cas de figure, notre département lève à son profit une taxe identique au taux de 0,8409% (taux connu à ce jour).

Exonérations :

- les constructions destinées au service public ou d'utilité publique ;
- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt locatif aidé d'intégration ;
- les surfaces d'exploitation des bâtiments agricoles ;
- les aménagements prescrits par des plans de prévention des risques ;
- la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de dix ans ;
- les constructions dont la surface est inférieure à 5 mètres carrés.

En outre, sont exclues de la seule part communale ;

- les constructions réalisées dans les périmètres des ZAC (zone d'aménagement concertée) lorsque le coût des équipements publics est mis à la charge des constructeurs ou aménageurs ;
- les constructions réalisées dans les périmètres des projets urbains partenariaux.

Concernant les surfaces des constructions à usage de résidence principale qui ne bénéficient pas de plein droit de l'abattement de 50 % (à savoir : les surfaces supérieures à 100 mètres carrés), les collectivités territoriales peuvent les exonérer jusqu'à 50 % si elles sont financées à l'aide du prêt à taux zéro.

Les collectivités pourront également, si elles le souhaitent, exonérer totalement ou partiellement les constructions industrielles, les commerces de détail d'une surface inférieure à

400 mètres carrés en vue d'assurer le maintien du commerce de proximité ainsi que les travaux autorisés sur les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Ces dispositions relatives à la taxe d'aménagement seront applicables aux demandes déposées à compter du 1er mars 2012. Si vous êtes concernés, renseignez-vous, ne vous laissez pas surprendre, anticipez si possible vos demandes de permis de construire ou de déclarations préalables.

ELAGAGE DES ARBRES EN BORDURE DE VOIES COMMUNALES

Très souvent signalé, pas suffisamment compris. Devrons-nous faire preuve de fermeté envers ceux qui n'entendent pas ? En cas d'accident, la responsabilité des négligents pourrait être (serait très certainement) engagée. Évidemment il sera trop tard pour y remédier !

AFFICHAGE D'UN PERMIS OU D'UNE DECLARATION PREALABLE

L'article R.424-15 du code de l'urbanisme précise que la mention du permis, explicite ou tacite, ou de la déclaration préalable, doit être affichée par son bénéficiaire, sur le terrain, **de manière visible de l'extérieur**, dès la notification de l'arrêté ou dès la date à laquelle le permis tacite, ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable, est acquis, et pendant toute la durée du chantier. En cas de doute sur l'affichage, **le juge apprécie les preuves fournies par le titulaire du permis et par celui qui le conteste.**

Arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 6 janvier 2011, n° 08MA05238

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Recommandations générales :

Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective au 1^{er} mars de l'année prochaine, votre formulaire de demande d'inscription (à prendre en mairie) et les pièces justificatives **(1)** doivent impérativement être parvenus en mairie avant **le 31 décembre** de cette année. Il est fortement conseillé d'envoyer votre demande à votre mairie avant **le 15 décembre**.

Veillez à remplir le formulaire en lettres majuscules de façon lisible.

Notez impérativement vos coordonnées à la fin du formulaire afin que la mairie puisse vous contacter au cas où votre demande serait incomplète.

(1) : Documents à fournir :

- une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité
- un justificatif de domicile (quittance Edf, Téléphone...)

NUMEROTATION DES HAMEAUX : RAPPEL !

L'Opération numérotation des hameaux est arrivée à son terme, son déroulement vous a été détaillé dans le bulletin municipal du mois de juin 2011.

Une cérémonie est organisée le **9 décembre 2011 à la salle des fêtes à 18h30** pour la remise d'une enveloppe avec votre nouvelle adresse, de 5 cartes dispensées d'affranchissement, afin d'informer vos correspondants de votre nouvelle adresse.

Les numéros seront remis ultérieurement.

Des personnes référentes de la poste seront présentes pour vous donner quelques conseils, ainsi que le S.D.I.S. (pompiers).

Le conseil municipal a décidé cette numérotation pour faciliter l'accès aux soins et autres services à domicile : médecins, services de secours. La rapidité d'intervention est parfois primordiale pour la survie d'un patient.

Le message a valeur d'invitation personnelle pour venir à cette cérémonie.

CHEMINS D'EXPLOITATION

Afin de ne pas endommager les chemins d'exploitation en cas de gel et dégel, il est conseillé de ne pas les emprunter avec des remorques trop chargées (des demi-chargeurs sont recommandés).

LOTISSEMENT DES GENETS

La phase de viabilisation est terminée. Les permis de construire peuvent être déposés.

LES TRAVAUX DU VAU JAUNE

Ils viennent de se terminer. La réalisation a été plus longue que prévue. Il reste maintenant à souhaiter que ces travaux répondent aux attentes de chacun tout en étant « d'intérêt collectif ».

FUTURS TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Le conseil municipal a délibéré le 24 novembre sa volonté de réaliser un ensemble de travaux dans une durée à définir. Cette durée est liée aux études préliminaires, la réalisation et la validation des plans, les financements et l'octroi de toutes les aides possibles.

Ce programme, se présente dans :

- la continuité du projet de la maison médicale qui va se réaliser en 2012,
- de l'effacement des réseaux dans la rue de la Truite, travaux commencés en novembre 2011,
- de la construction de deux logements sociaux rue Saint-Yves, programmés 2012/2013.

Et par :

- un aménagement structurel des rues : Saint -Yves, de Launay, de la Truite, du Levant, de Penthievre, du Stade, de la place de l'église.
- la prise en compte des contraintes liées au stationnement des véhicules au centre bourg sur les espaces mixtes en face des commerces et l'absence de cheminements piétons bien identifiés dans certains endroits.
- la possibilité de mettre certaines voies en sens unique.

Un programme mesuré et engageant qui s'articule autour de : la sécurité et l'accessibilité. Il est d'une grande envergure. Il doit s'accomplir avec cohérence, dans une vue d'ensemble et une réalisation en plusieurs tranches.

Comme pour les travaux au Vau Jaune, les élus solliciteront la concertation par l'affichage des plans et la tenue de réunion (s) publique (s).

PERSONNEL CROQ VACANCES HIVER 2012

Le SIVOM DE BREHAND GOUESSANT invite toute personne (titulaire du BAFA ou équivalent) qui souhaite encadrer les enfants pendant le prochain centre de loisirs qui se déroulera du 13 au 24 février à adresser sa candidature (lettre+CV) avant la fin décembre à :

Mr le Président du SIVOM de BREHAND GOUESSANT

**15 rue du stade
22510 BREHAND**

(Renseignements : 02.96.42.67.47)

BIBLIOTHEQUE : HEURES D'OUVERTURE

Ouverte aux prêts 3 fois par semaine : le mardi de 16h30 à 18h, le mercredi et le samedi de 15h30 à 17h30.

VIE ASSOCIATIVE

CALENDRIER DES FETES

mercredi 14 décembre :	A.G. Club du 3 ^{ème} âge
samedi 31 décembre :	Réveillon Bréhand 2000
mercredi 11 janvier :	galettes des rois Club du 3 ^{ème} âge

CLUB DU 3EME AGE

Assemblée générale avec élection du tiers sortant **le mercredi 14 décembre à 11h30**, suivi du repas, à la salle des Camélias.

ART FLORAL

Le **vendredi 16 décembre, à 20h** à la salle des fêtes de Saint-Trimoël. Fournitures : le pain de mousse, un plat, deux branches de sapin, quatre pipettes, deux branches dorées, deux papillons, huit fleurs, feuilles lierre, papier irisé, du sapin ou autre pour faire le milieu.

POTERIES ARTISANALES

Céline Glâtre exposera ses poteries artisanales à la salle François Cherdel **le dimanche 18 décembre de 10h à 19h.**



LANDSEGAL



Pour fêter son 30^{ème} anniversaire, l'Ensemble Landsegal, chœur et orchestre, donne un concert de Noël à l'Eglise de Bréhand, **le dimanche 18 décembre 2011, à 15 heures.**

Au programme : des chants de Noël traditionnels, la Nuit de Rameau, le Cantique à Jean Racine, la Cantate de Desmarests, des pièces d'orchestre.....

Landsegal compte environ 85 membres, chanteurs et musiciens; c'est le seul ensemble musical des Côtes d'Armor à posséder son propre orchestre, son chef est Michel Bourdel. Certains chanteurs habitent Bréhand. Vous êtes attendus nombreux à ce concert! A bientôt!

PETITES ANNONCES

A VENDRE :

- Meuble de télé haut rustique en très bon état. ☎ : 02.96.42.74.14
- Deux fauteuils merisier couleur velours bordeaux, prix : 100 €. ☎ : 02.96.73.43.39 (heures repas)
- 350 litres de fioul domestique + cuve, prix intéressant, ☎ : 02.96.73.52.09

A LOUER :

- Garage au bourg de Bréhand. ☎ : 02.96.34.91.72 ou 06.32.51.92.42
- Maison récente de 2006 de 73 m², quartier calme et proche des écoles et commerces. Rez de chaussé : salon/séjour 27m², WC, A l'étage : deux chambres et bureau, salle de bains, WC. Garage et jardin clôturé. Loyer : 560€, Libre au 1^{er} janvier 2012, ☎ : 02.96.42.71.16 ou 06.60.83.20.67

A DONNER :

- Deux lits avec matelas d'une personne en fer forgé, blanc, état neuf. ☎ : 06.76.83.70.04

Avez-vous besoin de...

Cinq poteaux électriques (ciment ferraillé) sont disponibles, à prendre près du « Vaudehaye », s'adresser en mairie.

COMMERCES DE BREHAND:

« Aux gourmands de Bréhand » Anne et Yvon RAULT : propositions NOËL 2011

Cette année, notre travail a été récompensé par le 3^{ème} prix d'excellence nationale pour la fabrication du pâté de campagne et une 6^{ème} place pour la saucisse. Nous remercions notre clientèle pour sa fidélité, votre confiance nous aide à avancer. Pour les fêtes de fin d'année, partageons les saveurs chaleureuses d'un bon repas convivial. Que vous soyez deux, quatre ou plusieurs autour de la table, nous nous adaptons à vous.....Volaille, caille, rôtis, poisson. Tous ont pris leurs plus beaux habits de fête.

- **Pour vos apéritifs** : Plateau de cinq canapés par personne : 3,13 € par personne
- **Potage** : velouté crémeux de potiron aux châtaignes 1,50 €pers
- **Entrées** :

Crumble de St jacques et sa fondue de poireaux 3 €pers

Tourte de foie gras aux deux pommes 4 €pers

Crème brûlée au foie gras 3,70 €/pers
Coulubiak de saumon sauce poivrons 4 €/pers
Arlequin de saumon aux petits légumes 4 €/pers

➤ **Plat :**

Caille farcie au foie gras 8,50 €/pers
Magret de canard aux pêches et aux airelles 8€/pers
Filet de saint pierre sauce champagne 8,50 €/pers
Poitrine de porc roulée croquante 5,70 €/pers
Accompagnements (2 au choix)
- pommes de terre rissolées
- Purée de courge noix de beurre
- riz
- Poêlée de légumes

Afin de vous servir au mieux, merci de commander avant le 17 décembre 2011
Une bouteille de vin sera offerte pour 4 repas commandés

Anne et Yvon RAULT

Rue du mené

22510 BREHAND

mail : contact@auxgourmandsdebrehand.fr

Téléphone : 02.96.42.65.03

Site internet : <http://auxgourmandsdebrehand.fr/>

LE MARYLAND'S

A partir de début janvier 2012, Sonia et Daniel du Maryland's ouvrent un restaurant ouvrier, dans le but de garder un restaurant sur la commune de Bréhand. En outre, Sonia a déjà travaillé en restauration. Ouverture du lundi au samedi après-midi, confection de spécialités le jeudi. (Date d'ouverture précise à définir).

**DATE LIMITE POUR LA REMISE DES ARTICLES ET ANNONCES
POUR LE BULLETIN DU MOIS DE JANVIER : 26 DECEMBRE**

NUMEROS D'URGENCE :

POMPIERS	18	ALLO ENFANCE MALTRAITEE	800 559 557
GENDARMERIE	17	CENTRE ANTI POISON	02.99.59.22.22
SAMU	15	EAU (Lamballe Communauté)	02.96.50.13.56
APPEL D'URGENCE	112	EDF	0 810 333 122
PHARMACIE DE GARDE	32 37	DEFIBRILLATEUR	AU RESTAURANT SCOLAIRE
Michel HERVÉ, le Maire		06.78.22.81.94 ou 02.96.42.75.38	

CALENDRIER DES FETES 2012

JANVIER

Vendredi 6 janvier : vœux du maire
mercredi 11 janvier : galette des rois **Club du 3è Age**
mardi 31 janvier : concours de belotes **Club du 3è Age**
Samedi 21 janvier : **repas CCAS**

FEVRIER

Samedi 4 février : bal disco **USBST Foot**
Samedi 11 février Fest Noz **Club des Supporters**
Samedi 25 février : repas **Amicale des Chasseurs**

MARS

Dimanche 4 mars : Bal **Club 3^{ème} Age**
Samedi 10 mars: Théâtre **USBST Basket**
Samedi 17 mars : Bal **Country and Co**
Samedi 24 mars : raclette **RPI Ecole Publique**
Mercredi 28 mars : Repas de printemps **Club du 3^{ème} âge**

AVRIL

Samedi 7 avril : tournoi de foot jeunes
Lundi 9 avril : tournoi de foot seniors
Samedi 14 avril : A.G.+ repas **Jeunesse Gouëssant**
Samedi 28 avril : repas. **APEL/OGEC**

MAI

Samedi 5 mai : Fête du pain **USBST Foot**
Mercredi 16 mai : A.G. **USBST Foot**
Dimanche 20 mai : Bal **Club du 3è Age**
Mardi 29 mai : concours de boules **Club 3èAge**

JUIN

Vendredi 1er juin : A.G. **USBST Basket**
Samedi 2 juin : AG + repas **Mister Pool**
Dimanche 17 juin : kermesse RPI Ecole Publique (à Moncontour)
Mercredi 20 juin : concours de boules + goûter **Club 3è Age**
Dimanche 24 juin : Kermesse **APEL/OGEC**

JUILLET

Samedi 14 juillet : Concours de boules **FNACA**
Dimanche 15 juillet : loto **3è Age**
Samedi 21 juillet : courses cyclistes **Comité des Fêtes**

Dimanche 22 juillet : rando VTT + marche
APEL/OGEC

AOUT

Vendredi 3 août : spectacle de fin de séjour
CLSCH
Dimanche 26 août : A. G. **Amicale des Chasseurs à St-Trimoël**

SEPTEMBRE

Samedi 1^{er} septembre: Bal disco **USBST Foot**
Samedi 1er et dimanche 2 septembre : Fête de Saint-Malo **Amicale des Chasseurs**
Dimanche 9 septembre : Kermesse à ST-TRIMOEL **APEL**
Dimanche 16 septembre : Bal **Club du 3è Age**
Mardi 18 septembre : concours de boules interclubs **Club 3è Age**
Vendredi 21 septembre : pot de l'amitié autour du four à pain **APE BREHAND-MONCONTOUR**
Dimanche 23 septembre : loto **Club des Supporters**

OCTOBRE

Vendredi 12 octobre : AG **APEL/OGEC**
Samedi 27 octobre : repas **USBST Foot**

NOVEMBRE

Dimanche 4 novembre : Bal **Club du 3è Age**
Vendredi 9 novembre : Réception des sportifs + Fleurissement **mairie**
dimanche 11 novembre : Vide grenier jouets **APEL/OGEC**
Vendredi 16 novembre : AG + repas **Comité des Fêtes**
Samedi 24 novembre : AG **FNACA**
Samedi 24 novembre : soirée **Club des Supporters**

DECEMBRE

Dimanche 2 décembre Trail à Moncontour **RPI Ecole Publique**
Mercredi 12 décembre : A.G. **Club du 3^{ème} âge**
Lundi 31 décembre : réveillon **BREHAND 2000**

les nouvelles de la cyber

La Cyber-base Bréhand-Gouëssant est un espace public numérique près de chez vous à Saint-Trimoël et ouvert toute l'année pour des ateliers et des accès libres. Sa devise ? "L'internet pour tous !"



BRÉHAND-GOUËSSANT

* Centre de ressources Cybercommune *



- la Cyber-base : <http://www.brehand-gouessant.com>
- le blog des utilisateurs : <http://cyber-base-bg.jimdo.com>
- Lamballe Communauté Numérique : <http://lcn.cyber-base.org>

Le lieu : 2, place de la mairie 22510 Saint-Trimoël Tel : 02.96.42.68.68 cyber@brehand-gouessant.com

Durant les vacances scolaires, la Cyber-base change d'horaires pour les accès libres (voir tableau ci-dessous). Les ateliers se font sur inscription (voir tarifs en bas de page).

Club Cyber créatif !



Venez apprendre à créer un diaporama ! Amusant, ils servent aussi bien pour exposer à ses amis des photos souvenirs ou créer une suite d'images sur un thème qui nous tient à cœur ! *La mer* 7/12 de 14h30 à 16h30. Discussions et rédaction d'articles, de poèmes... autour d'un thème choisi par les enfants, venez apporter vos idées ! *Le* 21/12 de 14h à 16h30h.

« Planning du mois de DECEMBRE à la Cyber-base »

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
29 Gérer sa comptabilité perso ou associative : 10h-12h	30 Atelier débutant : 10h-12h Accès libre : 16h30-18h	1 Accès libre : 17h-20h	2 Questions/réponses : 10h30-12h Accès libre : 14h-17h	3 Téléthon : Animation post-it et jeux en réseau : 10h-16h
6 Accès libre : 10h-12h	7 Atelier débutant : 10h-12h Club Cyber : Apprendre à créer un diaporama ! 14h30-16h30 Accès libre : 16h30-18h	8 Accès libre : 17h-20h	9 Accès libre : 14h-17h	10 RV autour du logiciel libre : 10h-13h Accès libre : 14h-16h
13 Les pièces jointes : 11h à 12h Accès libre : 10h-11h	14 Accès libre : 10h-12h 14h-18h	15 Télécharger des logiciels ou des jeux gratuits : 17h30-19h30 Accès libre : 17h-20h	16 Accès libre : 14h-17h	17 (Horaires vacances) Décorer sa table de Noël : 10h-12h Accès libre : 10h-13h / 14h-16h
20 (Horaires vacances) Accès libre : 10h-12h et 14h-17h	21 (Horaires vacances) Accès libre : 10h-12h Club-Cyber : Discussions et création d'articles, de poèmes... ! 14h-17h	22 (Horaires vacances) Accès libre : 14h-19h	23 (Horaires vacances) Accès libre : 11h-13h et 14h-17h	24 (Horaires vacances) Accès libre : 10h-13h / 14h-16h
27 (Horaires vacances) Accès libre : 10h-12h et 14h-17h	28 (Horaires vacances) Accès libre : 10h-12h et 14h-17h	29 (Horaires vacances) Accès libre : 14h-19h	30 (Horaires vacances) Accès libre : 11h-13h et 14h-17h	31 (Horaires vacances) Cyber-base fermée Bon réveillon !!!

Téléthon le samedi 3 décembre de 10h à 16h : Animation post-it et jeux en réseau !!!



10h / 12h : animation post-it. 13h : Medal of Honor (+ 12 ans) / 14h : Warcraft III (+ 12 ans) / 15h : Trackmania (+3 ans). Vente de crêpes, café, boissons...

Tarifs Cyber-base

Tarifs accès libre : vos 2 premières heures sont gratuites, puis 2€/heure ou forfaits 15€/10h ou 40€/50h (carte de 50h uniquement pour les habitants du SIVOM). **Tarifs ateliers** : 3,5 €/heure ou forfaits 30€/10h ou 20€ le cycle débutants. Tarifs impressions : 0,20€ la page en noir et blanc ou 0,50€ la couleur. *Se renseigner pour les tarifs des habitants extérieurs à Lamballe Communauté.*